



# QVCT START

Un accompagnement ARACT IDF pour initier  
votre démarche Qualité de vie et des conditions de travail

**Vous souhaitez améliorer les conditions de travail, rendre votre entreprise plus attractive, fidéliser vos salariés, accompagner un projet de transformation (numérique, écologique, sociétale...) ?**

**Savez-vous qu'engager des actions d'améliorations de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) contribue à relever ces défis ?**

**L'Aract IDF vous propose d'expérimenter un nouveau dispositif d'accompagnement :**

## « QVCT Start »

**pour mettre en place vos premières actions QVCT.**

**Notre équipe francilienne met son expertise à votre disposition dans le cadre d'ateliers collectifs inter-entreprises et d'un suivi personnalisé, pour vous permettre :**

- d'identifier une problématique QVCT à traiter au sein de votre entreprise ;
- de coconstruire un plan d'actions ;
- de structurer vos premières actions QVCT.

**La participation des entreprises à la session pilote de ce dispositif est financée avec le soutien de la DRIETS.**



## QVCT START : UNE ACTION COLLECTIVE INTER-ENTREPRISES ET UN SUIVI PERSONNALISE

**L'action collective** est un moyen de vous apporter un appui efficient vous permettant, dans un cadre sécurisé et sur une durée adaptée à vos modes et temporalités de fonctionnement, de :

- **vous approprier les fondamentaux de la démarche QVCT** dans l'entreprise, selon la méthodologie de l'Aract ;
- **partager des repères, méthodes, outils, et des pratiques inspirantes** en matière de QVCT, pour passer à l'action, dans le cadre d'une démarche structurée ;
- **rompre l'isolement et échanger entre pairs**, sur des enjeux et problématiques communs ;
- bénéficier d'un **suivi personnalisé**, en intersession.

# UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT COURT, ADAPTE AUX TPE ET PME

## Cibles

- ✓ TPE, PME tous secteurs et structures associatives franciliennes
- ✓ Effectifs : priorité aux structures de moins de 50 salariés
- ✓ Structures volontaires pour initier des actions QVCT

## Conditions de participation

- ✓ S'engager sur toute la durée du dispositif d'accompagnement
- ✓ Constituer un binôme d'acteurs internes :
  - 1 représentant de la direction
  - 1 représentant du personnel / représentant métier / collaborateur en charge de ces questions
- ✓ Poursuivre les travaux entre les sessions collectives, en impliquant les collaborateurs et acteurs concernés.

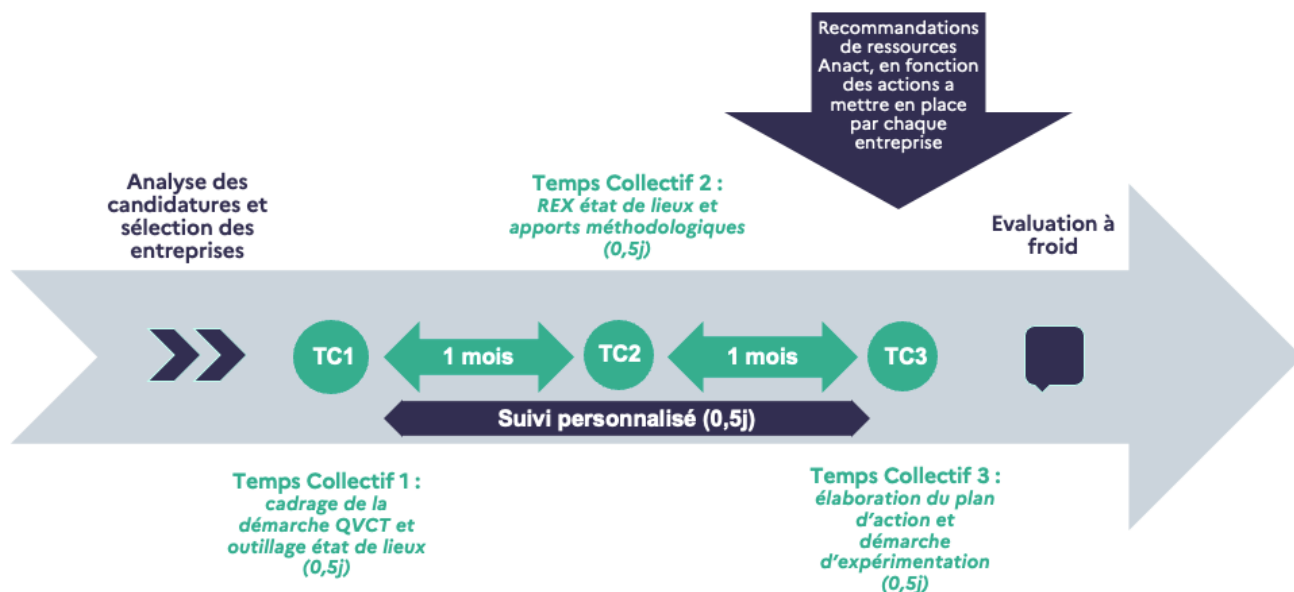
## Durée

L'accompagnement se déroulera sur 3 mois maximum, comprenant : **3 regroupements collectifs** d'une demi-journée et des **travaux intersessions**, menés par chaque entreprise participante.

## Calendrier prévisionnel

- **Temps collectif 1** : Mardi 5 novembre 2024 (14h-17h)
- **Suivi personnalisé** : 0,5j / entreprise sur la durée du dispositif
- **Temps collectif 2** : Mardi 3 décembre 2024 - (9h-12h30)
- **Temps collectif 3** : janvier 2025, date à préciser

Les sessions collectives se dérouleront en présentiel, dans des lieux qui vous seront communiqués ultérieurement.



### Vos contacts à l'Aract IDF :

Mihaela FIORDEAN [m.fiordean@anact.fr](mailto:m.fiordean@anact.fr)  
Séverine PARKOUDA-BOISFER [s.parkouda-boisfer@anact.fr](mailto:s.parkouda-boisfer@anact.fr)

Pour aller plus loin : [les ressources QVCT de l'Anact.](#)